



Assemblée Générale du jeudi 15 octobre 2020 à 18h

RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2019

Le budget 2019 est de 259 711 € (contre 191 154 € en 2018) et présente un excédent de 12 656 €

Ce résultat positif s'explique par :

- le départ du Directeur le 31/08/19 et l'arrivée de son remplaçant le 01/12/19
3 mois sans versement de salaires
- les charges s'élèvent à 247 055 € (contre 190 084€ en 2018). Cette augmentation est due à l'occupation du 2D (loyers, charges, aménagements), la nomination d'un commissaire aux comptes et la mise à disposition de l'espace associatif de Quimper d'une chargée de développement Emploi et coopération une journée par semaine)

Nous devons rester prudents et consolider nos partenariats pour aborder l'avenir sereinement.

A noter :

- Fin du financement sur le projet Jeunes en TTTrans au 31/12/2020
- Fin du financement sur le projet Mutualisation de l'emploi associatif au 31/12/2020 → Fonds LEADER + CRESS et Région Bretagne via un portage de l'Espace Associatif Quimper-Cornouaille
- **Zoom sur les produits :**

Des ventes de prestations en hausse !

Elles s'élèvent à 48 078 € en 2019 (contre 43 284 € en 2018). + 4794 €

Cette augmentation est due notamment à la refacturation du loyer du 2D (PAEJ et Petits Débrouillards).

Les locations de matériel sont en hausse par rapport à 2018 (2120 € en 2019 contre 1895€ en 2018) ainsi que l'accompagnement Impact Emploi, le service de réalisation d'accompagnement des associations employeurs (réalisation de bulletins de paie et autres démarches) : 10 470€ en 2019 (contre 9380 € en 2018). Entrées de 3 nouvelles associations et embauches de personnel.

Des subventions en hausse

Elles s'élèvent à 186 109 € en 2019 (contre 129 084 € en 2018).

- Augmentation des subventions de Morlaix communauté, EHESP (JTTTRANS) et la CAF pour le fonctionnement du 2D et les projets engagement des jeunes.
- Subvention exceptionnelle du CD29 pour la journée internationale des droits de l'enfant dans le cadre du Festisol,
- CCPL (communauté de communes du Pays de Landivisiau) : convention signée fin 2018 organisation de formations sur le territoire.

Les cotisations

Nous comptons quasiment le même nombre d'adhérents en 2019 qu'en 2018 (189 en 2019 contre 191 en 2018) les cotisations restent quasi-stables (5 133 € en 2019 contre 5 279 € en 2018). Depuis la création de l'association indépendante RESAM en 2010, la dynamique d'adhésion est ascendante.

Les produits financiers restent stables : 481 € en 2019 contre 566 € en 2018.

- **Zoom sur les charges :**

Charges de personnel

Les principales charges du RESAM sont les charges de personnel. Considérant les mises à disposition de trois salariés (MJC, GEAI29 et Espace Associatif) sur les 5 en activité, une partie de ces charges se retrouvent sous forme de facturation dans « autres achats et charges externes ».

L'ensemble des charges liées au personnel (y compris les facturation de mise à disposition) représente donc 111 981 € contre 123 917 € en 2018, une baisse qui s'explique par la vacance du poste de direction

Charges exceptionnelles

Étant donné que certains projets n'ont pu être entièrement réalisés en 2019, nous proposons d'affecter en fonds dédiés pour 2020 une partie des sommes prévues en 2019 C'est le cas notamment du site internet (7419€), le tournage vidéo 2D (2142€), vidéoprojecteur (647€), chaises pliantes 2D (1135€), et la part de subvention CCPL projets non réalisés (7000€).

Ces provisions représentent un montant total de 18 843 €.

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale :

- d'affecter le résultat de l'année 2019 (exédant 12 656 €) en report à nouveau,
- d'approuver le compte de résultat de l'exercice 2019 et le bilan au 31 décembre 2019,

Le trésorier
Claude Bonnard